INITIALES DU MAIRE
13763-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.



N° de résolution ou annotation

**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le lundi 21 août 2023 à 19 h 31.**

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le siège numéro 3 est vacant.

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

Un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 15 août 2023 a été adressé à tous les élus absents le 16 août 2023.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis spécial, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

125331-08-2023

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE l'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023.

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634-2023 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

5. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE – MMQP 03-029100

N° de résolution
ou annotation

6. DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

PERSONNEL

7. DÉMISSION PRÉPOSÉE AUX ESPACES VERTS

8. EMBAUCHE PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

   9.1 306, ROUTE 271

   9.2 33, RANG SAINT-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE

FINANCES

10. CAMP DE JOUR – AUTORISATION D'AVANCE DE FONDS POUR L'OTJ

11. GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE

13. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

14. ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION CONCERNANT LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

15. PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

TRAVAUX PUBLIC

17. RÉFECTION DU 4E RANG – CONTRÔLE QUALITATIF – OCTROI DU CONTRAT

18. RÉFECTION DU 4E RANG – PAVAGE – OCTROI DU CONTRAT

19. GRANULAT CONCASSÉ – OCTROI DU CONTRAT

20. RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – OCTROI DU CONTRAT

21. COUPE DE BOIS RUE INDUSTRIELLE – OCTROI DU CONTRAT

22. ACHAT D'UN COMPTEUR D'EAU POUR UN 6 LOGEMENTS – SOUMISSION

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

23. ENTRETIEN CAMION DE VOIRIE – PNEUS D'HIVER – SOUMISSION

24. RACCORDEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL – MANDAT À WSP POUR UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

25. CORRESPONDANCE

26. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

•

27. RAPPORT DES COMITÉS

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

**125332-08-2023**

**3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023</u>**

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

**4. <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634-2023 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</u>**

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

**125333-08-2023**

**5. <u>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE – MMQP 03-029100</u>**

**Considérant** qu'en vue du renouvellement du contrat d'assurance pour 2023-2024, l'assureur a demandé certaines précisions et rappelle au conseil que les protections suivantes sont absentes du contrat :

- Tremblement de terre ;
- Garantie globale des chantiers ;
- Garantie des barrages ;
- Garantie des digues ;
- Drone.

**En conséquence,** il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant prévue au contrat d'assurance 2023-2024 et d'autoriser la directrice générale / greffière-trésorière à signer tous documents nécessaires.

**125334-08-2023**

N° de résolution ou annotation

## 6. DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Madame Coralie Rodrigue directrice générale / greffière-trésorière dépose et présente le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022 au membre du conseil. Le rapport a été accepté tel quel par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et toutes les actions prévues au rapport de 2020 ont été réalisées, donc rien n'est à effectuer pour le moment.

**125335-08-2023**

## 7. DÉMISSION PRÉPOSÉE AUX ESPACES VERTS

**Considérant** que le 18 juillet 2023, madame Mélanie Siconnely a remis sa démission à titre de préposée aux espaces verts ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier, madame Mélanie Siconnely, pour son travail accompli et accepter sa démission.

**125336-08-2023**

## 8. EMBAUCHE PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

**Considérant** la démission de madame Mélanie Siconnely, préposée aux espaces verts ;

**Considérant** qu'un préposé aux espaces verts est nécessaire pour terminer la saison estivale 2023 ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Vachon au retour des vacances de la construction afin de terminer la saison estivale de 2023. Le tout au salaire prévu dans la convention collective.

## 9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**125337-08-2023**

### 9.1 306, ROUTE 271

**Considérant** que le propriétaire du 306, route 271 (lot 4 699 051) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un conteneur en cours avant en zone Agro-forestière ;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure ;

**Considérant** que le règlement de zonage numéro 447-2006 stipule qu'un conteneur doit être situé en cours arrière ;

**Considérant** que la cours arrière n'est pas suffisamment grande pour implanter le conteneur, qu'il serait situé à environ 150 pieds de la route 271, que les voisins ont acceptés le tout et que le propriétaire s'engage à peinturer le conteneur afin qu'il s'harmonise bien avec les autres bâtiments ;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 306, route 271 (lot 4 699 051) conditionnellement à ce que conteneur soit peinturé sobrement ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

**En conséquence,** il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 306, route 271 (lot 4 699 051) conditionnellement à ce que le conteneur soit peinturé sobrement.

**125338-08-2023**

**9.2 33, RANG SAINT-GUILLAUME-DU-LAC-RAQUETTE**

**Considérant** que le propriétaire du 33, rang Saint-Guillaume-du-Lac-Raquette (lot 4 698 457) a déposé une demande de dérogation mineure afin de ne pas tenir compte du terme rue privé dans la définition du mot **TERRAIN** (règlement de zonage) **: lot ou ensemble de lots contigus constituant une même propriété; 2 lots ou parties de lot séparés par une rue privée ou publique ne sont pas considérés comme contigus** ;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance de ladite demande de dérogation mineure ;

**Considérant** que le propriétaire du lot 6 281 265, est déjà propriétaire du lot 6 281 264 (la rue privée) et qu'avec l'achat d'une partie du lot 4 698 457, les trois lots auraient des bornes communes ;

**Considérant** que les trois lots seraient automatiquement considérés comme contigus si le lot 6 281 264 n'était pas rue privée ;

**Considérant** que le propriétaire du lot 4 698 457 accepte de vendre une partie de son terrain dans le but de rendre le lot 6 281 265 moins dérogatoire à sa superficie ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure et de ne pas tenir compte de « rue privée » dans la définition du mot ***TERRAIN*** dans le présent dossier étant donné que, suivant le lotissement, les trois lots (incluant la rue privée) appartiendront au même propriétaire.

**125339-08-2023**

**10. CAMP DE JOUR – AUTORISATION D'AVANCE DE FONDS POUR L'OTJ**

**Considérant** que la municipalité a reçu une demande de la part de l'OTJ afin de procéder à une avance de fond de onze mille dollars (11 000,00$) pour couvrir les salaires et autres dépenses du camp de jour jusqu'à l'obtention des subventions à la fin de la saison estivale ;

**En conséquence,** il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'avance de fonds pour l'OTJ.

**125340-08-2023**

**11. GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**Considérant** que des réparations étaient nécessaires sur le tracteur de la municipalité, pour un montant de trois mille sept cent soixante-douze dollars et soixante-treize cents (3 772,73$) taxes incluses ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de Garage Donald Boucher inc. au montant de trois mille sept cent soixante-douze dollars et soixante-treize cents (3 772,73$) taxes incluses.

**125341-08-2023**

N° de résolution ou annotation

## 12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE

**Considérant** que le propriétaire du lot 4 698 210 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter et de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500,00$) prévue au règlement 611-2022 au propriétaire du 585, Rang 9 (lot 4 698 210).

**125342-08-2023**

## 13. COMPTE DU MOIS

**Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent huit dollars et quarante-trois cents (290 308,43$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

| | |
|---|---|
| FACTURES PAYÉES | 45 948,45$ |
| FACTURES À PAYER | 203 895,20$ |
| SALAIRES BRUTS DU MOIS | 40 464,78$ |
| **TOTAL** | **290 308,43$** |

**125343-08-2023**

## 14. ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION CONCERNANT LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du compte-rendu de la rencontre du 19 avril 2023 auxquelles la majorité des directions générales et des ressources loisirs et culture des municipalités ont participé;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la proposition du Plan d'action visant à maintenir et développer les services de loisirs et culture municipaux 2024 à 2026;

**ATTENDU QUE** le contenu des deux documents repose au préalable sur des ateliers de discussions qui ont permis aux directions générales et aux ressources en loisir et culture d'identifier des difficultés et enjeux pour maintenir et développer les services de loisir et culture municipaux;

**ATTENDU QUE** les actions proposées sont des propositions concrètes émises par les directions municipales et les ressources en loisir et culture visant à mieux répondre aux besoins du milieu;

**ATTENDU QUE** les agentes de développement de la MRC accompagneront les municipalités dans cette démarche visant à assurer la pérennité des services des loisirs et de la culture;

**ATTENDU QUE** les municipalités intéressées à travailler ce dossier en concertation avec la MRC doivent signifier leur engagement par résolution;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

**En conséquence,** il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre :

- Confirme son intérêt à participer aux rencontres visant à travailler en concertation régionale pour la mise en œuvre d'actions MRC inscrites au plan d'action;

- Confirme son intention de mettre en œuvre les actions qu'elle aura identifiées comme « action MRC », c'est-à-dire des actions à travailler en concertation régionale;

- Confirme l'implication effective de ressources de sa municipalité pour la réalisation des actions MRC;

**125344-08-2023**

## 15. PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**Considérant** que la municipalité a comme projet de rénover le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 152, rue Principale (ancien bâtiment de la Caisse Desjardins) pour relocaliser la bibliothèque municipale L'Envolume ;

**Considérant** que les dépenses dudit projet sont admissibles à l'aide financière du Fonds du développement du territoire dont cette dernière peut couvrir jusqu'à 80% du projet ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière du Fonds du développement du territoire couvrant un maximum de 80% des dépenses admissibles pour le projet de rénovation du rez-de-chaussée du 152, rue Principale en vue de la relocalisation de la Bibliothèque municipale L'Envolume et la municipalité s'engage à assumer le 20% manquant pour réaliser ledit projet, soit environ vingt-cinq mille dollars (25 000,00$).

**125345-08-2023**

## 16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

**Considérant** la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM), en vue d'assurer aux familles des ressources ou des services nécessaires à leur épanouissement ;

**Considérant** que la municipalité est éligible à l'obtention d'un soutien financier à cet effet;

**En conséquence,** il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que monsieur Claude Fournier, conseiller au siège #4 est l'élu responsable des sujets concernant la famille et les aînés, autoriser madame Peggy Vignola à déposer une demande d'aide financière au Volet 2 – Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale, pouvant couvrir 90% des dépenses admissibles et confirmer que la municipalité s'engage à couvrir 10% des dépenses.

**125346-08-2023**

N° de résolution ou annotation

## 17. RÉFECTION DU 4E RANG – CONTRÔLE QUALITATIF – OCTROI DU CONTRAT

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du 4e Rang concernant le contrôle qualitatif des matériaux ;

**Considérant** que la municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes provenant de :

Nvira : 9 611,91$ (taxes incluses)
Englobe : 6 833,19$ (taxes incluses)

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat du contrôle qualitatif pour la réfection du 4e Rang au plus bas soumissionnaire conforme, soit Englobe.

**125347-08-2023**

## 18. RÉFECTION DU 4E RANG – PAVAGE – OCTROI DU CONTRAT

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du 4e Rang concernant le pavage ;

**Considérant** que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions conformes provenant de :

Giroux & Lessard Ltée : 529 218,18$ (taxes incluses)
Construction B.M.L. : 546 932,63$ (taxes incluses)
Pavage Sartigan Ltée : 481 316,61$ (taxes incluses)
Construction Abénakis inc. 481 948,15$ (taxes incluses)

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de pavage pour la réfection du 4e Rang au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Sartigan Ltée.

**125348-08-2023**

## 19. GRANULAT CONCASSÉ – OCTROI DU CONTRAT

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le granulat concassé;

**Considérant** que la municipalité n'a reçu qu'une (1) seule soumission conforme pour la fourniture de granulat concassé soit celle de Giroux et Lessard au montant de quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-seize cents (93 539,96$) taxes incluses;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Giroux et Lessard pour la fourniture de granulat concassé pour l'année 2023-2024 pour un montant de quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-seize cents (93 539,96$) taxes incluses.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

**125349-08-2023**

N° de résolution ou annotation

## 20. RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – OCTROI DU CONTRAT

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte;

**Considérant** que la municipalité a reçu trois (3) soumissions conformes provenant de :

| | |
|---|---|
| Pavage Sartigan Ltée : | 36 447,08$ (taxes incluses) |
| Pavage Jean-Luc Roy : | 40 477,20$ (taxes incluses) |
| Construction Abénakis : | 44 265,38$ (taxes incluses) |

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire, soit Pavage Sartigan Ltée.

## 21. COUPE DE BOIS RUE INDUSTRIELLE – OCTROI DU CONTRAT

Ce point est reporté à la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

**125350-08-2023**

## 22. ACHAT D'UN COMPTEUR D'EAU POUR UN 6 LOGEMENTS - SOUMISSION

**Considérant** que le service des travaux publics a procédé à la demande de soumission concernant l'achat d'un compteur d'eau pour le 6 logements qui sera construit dans la rue St-Jean auprès de la compagnie Huot ;

**Considérant** que la soumission s'élève à sept mille soixante-six dollars et soixante-dix-neuf cents (7 066,79$) taxes incluses ;

**Considérant** que ladite soumission inclus le compteur d'eau et le matériel nécessaire pour son installation et son bon fonctionnement qui sera refacturé aux propriétaires ;

**Considérant** que les travaux publics ont inclus des rallonges de borne sèches sur cette soumission afin d'éviter les frais de transports de deux cent dollars (200,00$) supplémentaires ;

**En conséquence,** il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de sept mille soixante-six dollars et soixante-dix-neuf cents (7 066,79$) et de refacturer le montant du compteur d'eau au propriétaire.

**125351-08-2023**

## 23. ENTRETIEN CAMION DE VOIRIE – PNEUS D'HIVER – SOUMISSION

**Considérant** que le services des travaux publics a reçu une soumission de OK Pneus Delta au montant de sept mille six cent quatre-vingts dollars et trente-trois cents (7 680,33$) taxes incluses pour l'achat et la pose des huit (8) pneus d'hiver pour le camion HX ;

**En conséquence,** il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de sept mille six cent quatre-vingts dollars et trente-trois cents (7 680,33$) taxes incluses de OK Pneus Delta.

**125352-08-2023**

N° de résolution ou annotation

## 24. RACCORDEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE DU PARC INDUSTRIEL – MANDAT À WSP POUR UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

**Attendu que** la municipalité désire prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le Parc industriel ;

**Attendu que** la municipalité a mandaté la firme WSP pour la conception des plans et devis de ces travaux ;

**Attendu qu'**une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) doit être faite pour ce projet ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité mandate la firme WSP pour soumettre cette demande au MELCCFP et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

QUE la municipalité s'engage à transmettre au MELCCFP une attestation de conformité des travaux, signée par un ingénieur, au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

## 25. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2023.

## 26. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

•

## 27. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Mélanie Raymond discute du festival de soccer qui a eu lieu ainsi que les sommes ramassées. Elle nous parle de la programmation automnale qui arrive. Elle mentionne que la coordonnatrice du camp de jour ne revient pas l'an prochain et remercie tous les bénévoles ainsi que madame Peggy Vignola pour leur implication.

## 28. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 56 à 20 h 35

**125353-08-2023**

## 29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 36.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
13773-2023
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.



N° de résolution
ou annotation

## SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE